

**Syndicat Mixte du SCoT  
du bassin de vie**  
Cavaillon, Coustellet  
L'Isle sur la Sorgue

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL**

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2020

**Nombre de membres**

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 21

L'an deux mille vingt le vingt-huit janvier, à neuf heures, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'Isle sur la Sorgue se sont réunis dans les locaux du golf de Saumane de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET. Les convocations ont été envoyées le vingt-et-un janvier deux mille vingt.

Convocation envoyée le  
21 JANVIER 2020

**Etaient présents :**

Gérard DAUDET, Jean GREGOIRE, Joël RAYMOND, Adeline HUGUES, Patrick COURTECUISSSE, André ROUSSET, Laurence CHABAUD-GEVA, Pierre MOLLAND, Robert DONNAT, Marie-Paule GHIGLIONE, Patrick SINTES, Frédéric MASSIP, Patricia PHILIP, Pierre GONZALVEZ, Yves BAYON-DE-NOYER, Denis SERRE, Claire ARAGONES, Nicole GIRARD, Christian LEONARD, Jacqueline COMBE, Alain SAGE.

QUESTION N°1

**Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :**

René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP  
Jean-Claude BOUCHET représenté par Patrick COURTECUISSSE  
Bruce BREPSON représenté par Jacqueline COMBE

**OBJET :  
RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2020**

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

**Absent(s) excusé(s) :**

Marie-Laure COURBET, Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, Félix BOREL, Françoise RAMBAUD, Claude CLARETON, Philippe AUPHAN, Christian ROYER, Joëlle PAUL, Serge VANNEYRE, Sylvie GREGOIRE, Alain RICAUD, Magali BASSANELLI.

**Secrétaire de séance :** Nicole GIRARD

Rapporteur : Gérard DAUDET

## EXPOSE

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire prévues par le CGCT, notamment à l'article L.2312-1, en vue de renforcer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière.

En outre, la loi précise les dispositions qui imposent aux exécutifs locaux de présenter aux assemblées délibérantes, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur lequel va s'appuyer le débat d'orientation budgétaire.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat Mixte,
- de discuter des orientations budgétaires 2020 qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif

### L'EXERCICE 2019

L'année 2019 a été marquée par les points suivants :

### SCOT EXECUTOIRE ET RECOURS

Suite à son approbation par le Conseil syndical le 20 novembre 2018 et à la réalisation de l'ensemble des mesures de publicités, le SCOT est devenu exécutoire le 22 février 2019.

Durant cette période, deux recours gracieux ont été déposés auprès du Syndicat mixte :

- Le 14/01/2019 : SAS VALL SUPER U - Isle sur la Sorgue  
Motifs : Pas de prise en compte des projets de l'enseigne :
  - Demande de mise à disposition des documents et prise en compte des observations du public lors de l'enquête publique.
  - Demande d'explication sur la localisation des emplacements préférentiels pour les équipements commerciaux, notamment à l'Isle sur la Sorgue
  - Demande d'explications sur les possibilités d'extension du magasin SUPER U et la lutte contre l'évasion commerciale.

Le 31/01/2019, le Syndicat mixte a répondu par courrier à ce recours gracieux. Le requérant n'a pas donné suite.

- Le 18 février 2019 : Sté DURANCE GRANULATS – Cheval-Blanc  
Motifs : Une prise en compte insuffisante des activités et projets de la Sté DURANCE GRANULATS :
  - Une concertation insuffisante avant le nouvel Arrêt du SCOT,

- Un rapport de présentation insuffisant notamment sur les questions des incidences environnementales sur l'environnement, de limitation de consommation foncière et sur le traitement des ressources minérales et activités induites,
- Certaines prescriptions ou recommandations du DOO apparaissent illégales au regard du rapport de présentation.

Suite à son exposé, le requérant a demandé l'annulation de la délibération d'approbation du SCOT du 20 novembre 2018.

Par l'intermédiaire de son Conseil juridique, le Syndicat mixte a répondu au requérant le 10/04/2019 en lui stipulant que son recours ne pouvait être accueilli.

Le 10/06/2019, le requérant dépose une requête en annulation auprès du Tribunal administratif de Nîmes.

Suite à de nombreux échanges entre le Syndicat mixte, le requérant et la Préfecture de Vaucluse, le requérant se désiste en date du 09/07/2019.

### LANCEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Syndicat mixte a réalisé une consultation des entreprises du 14/01/2019 au 15/03/2019 afin de retenir un prestataire pour l'accompagner dans la réalisation de son PCAET.

Suite à cette mise en concurrence, le groupement d'études IN VIVO/SOLAGRO/INDDIGO a été retenu. Le marché lui a été notifié le 13/05/2019.

La réalisation du PCAET s'organise autour de 3 phases déclinées comme suit :

1. Le diagnostic (juin/décembre 2019) – Conformément au calendrier initial, cette phase a été finalisée.
2. La stratégie (janvier/mai 2020)
3. Le plan d'actions (juin/septembre 2020)

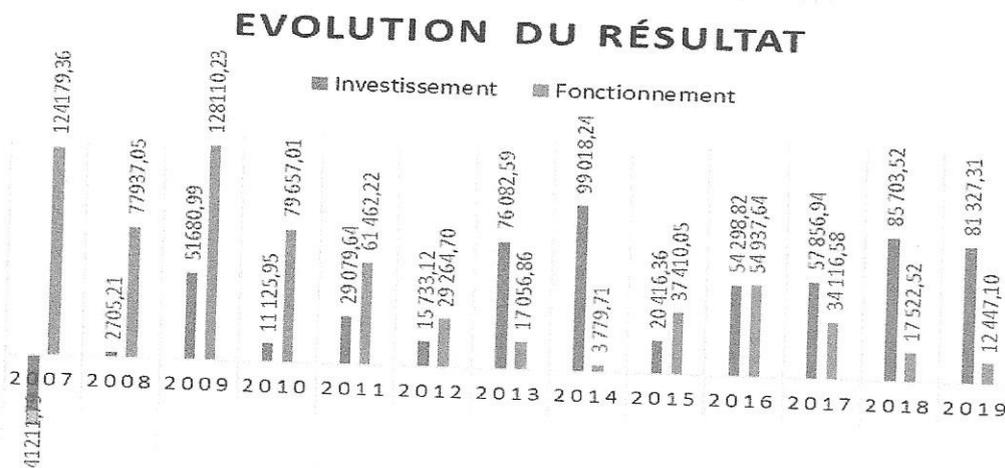
L'approbation devrait intervenir fin 2020/début 2021.

### RESULTATS PROVISOIRES 2019

Le budget de l'année 2019 s'est soldé par les résultats provisoires suivants :

- Section d'Investissement en excédent de clôture pour un montant de 81 327.31 €
- Section de Fonctionnement en excédent de clôture pour un montant de 12 627.10 €

Il est à noter que le syndicat mixte ne dispose d'aucun emprunt.



Les dépenses d'études du SCOT sont imputées en investissement, comme la réglementation le prévoit, qui sont amorties. Les études font l'objet également de subventions (recette d'investissement), qui là aussi sont amorties. Les amortissements générés produisent, au final, des recettes d'investissement. Ces amortissements génèrent un excédent de plus en plus important de la section d'Investissement sur équilibrant ladite section.

Lorsque la section d'investissement du budget présente un excédent après reprise des résultats, l'assemblée délibérante peut reprendre les crédits correspondant à cet excédent en recette de fonctionnement lorsque l'excédent d'investissement résulte de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R. 2311-12 du CGCT sous réserve qu'il soit constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs (cf. Tome I, Titre 1, chapitre 2, commentaires du compte 1068).

Cette opération a été réalisée sur les résultats 2008 et 2009

- Délibération n°3 du 22/02/2010 - Affectation du résultat 2009  
Mise en réserve : 37 208.01 €
- Délibération n°3 du 27/03/2009 : Affectation du résultat 2008  
Mise en réserve : 14 895 €

**TOTAL : 52 103.01 €**

La reprise doit être accompagnée d'une délibération de l'assemblée délibérante précisant l'origine de l'excédent et les conditions d'évaluation de son montant.

Il est proposé de reprendre ces crédits en recettes de Fonctionnement (compte 042-7785), ce qui aura un impact direct sur la baisse des cotisations des EPCI.

Sans cette reprise, la cotisation 2020 aurait été de 1.43 €/hab.

Nous vous proposons de lisser la reprise des 52 103.01 € dans le temps afin de pouvoir garantir un niveau de cotisation par habitant stable sur plusieurs exercices. Le fait de lisser dans le temps nous impose d'inscrire des dépenses de fonctionnement supplémentaires qui seront constatées en fin d'exercice et reprises l'année suivante en excédent de fonctionnement. Ces dépenses pourront être ventilées sur un compte « dépenses imprévues » (dans la limite de 7.5%) et le reste au compte de fonctionnement 65888 pour justifier la mise en réserve.

Nous vous proposons de fixer la cotisation à 1.30 €/hab. A budget constant, ce niveau pourra être garanti 4 exercices (2020 compris).

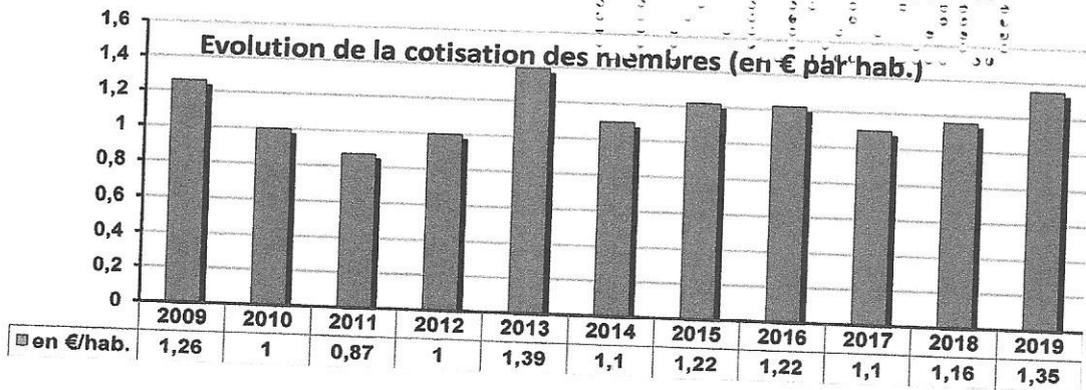
### **EFFECTIFS DU SCOT**

Concernant les effectifs du SCOT, la structure des effectifs demeure identique à savoir 1 cadre A rémunéré sur la base d'Attaché territorial, échelon 12, indice brut 801, majoré 658, sur une durée de travail fixé à 35h hebdomadaire, ne disposant d'aucun avantage en nature.

Il n'est pas prévu d'évolution de la structure des effectifs pour l'exercice 2020.

Toutefois, une convention lie le Syndicat mixte et la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse sur la mise à disposition d'un agent pour la réalisation des opérations RH et comptabilité courante. La Communauté d'agglomération souhaite ne pas renouveler cette convention notamment sur la partie comptabilité courante. Cette activité serait reprise en direct par le Syndicat mixte, nécessitant l'acquisition des modules informatiques nécessaires et la formation induite.

**AUTRES ELEMENTS D'EVOLUTION :**



**EXECUTION DU BP 2019**

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			
	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>%</b>
D2 040 020 13911 Subvention équipement	3 422,40	3 422,40	100,0%
D2 040 020 13912 Amts Subvention d'Equipement	9 722,00	9 722,00	100,0%
D2 040 020 13913 Subv Invest Département Transférées CRT	4 720,00	4 720,00	100,0%
<b>TOTAL CHAP. 040 - Ordre de transfert entre sections</b>	<b>17 864,40</b>	<b>17 864,40</b>	<b>100,0%</b>
D1 20 020 202 Frais d'études	71 260,58	63 067,91	88,5%
D1 20 020 2051 Concessions et droits similaires	0,00	315,00	
<b>TOTAL CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>71 260,58</b>	<b>63 382,91</b>	<b>88,9%</b>
D1 21 820 2183 Matériel de bureau et informatique	3 000,00	80,00	2,7%
<b>TOTAL CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 000,00</b>	<b>80,00</b>	<b>2,7%</b>
<b>CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>95 924,98</b>	<b>81 327,31</b>	<b>84,8%</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>%</b>
D1 011 020 6042 Achat prestations de Service Hébergement	300,00	150,00	50,0%
D1 001 60632 Fourniture de petit équipement	0,00	74,36	
D1 011 820 6064 Fournitures Administratives	1 500,00	299,13	19,9%
D1 011 6132 Location immobilière	500,00	0,00	0,0%
D1 011 020 6156 Maintenance	500,00	2 418,00	483,6%
D1 011 020 6161 Primes d'Assurances	1 500,00	1 536,64	102,4%
D1 011 820 6225 Indemnités au comptable	500,00	383,91	76,8%
D1 011 020 6226 Honoraires	10 000,00	3 600,00	36,0%
D1 011 820 6231 Annonces et insertions	2 000,00	1 715,76	85,8%
D1 011 820 6232 Fêtes et Cérémonies	1 000,00	0,00	0,0%
D1 011 020 6236 Catalogues et imprimés	5 000,00	4 338,00	86,8%
D1 011 820 6251 Voyages et déplacements	2 000,00	394,10	19,7%
D1 011 820 6257 Réceptions	0,00	654,00	
D1 011 820 6261 Frais d'affranchissement	1 000,00	852,39	85,2%
D1 011 820 6262 Frais de Télécommunication	2 000,00	1 405,07	70,3%
D1 011 020 6281 Concours Divers (Cotisations.....)	1 000,00	870,00	87,0%
<b>TOTAL CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>28 800,00</b>	<b>18 691,36</b>	<b>64,9%</b>
D1 012 020 6218 Autre personnel extérieur au service	2 000,00	2 000,00	100,0%
D1 012 6336 Cotisation CDG	500,00	755,90	151,2%
D1 012 020 64131 Rémunérations non titulaires	51 000,00	52 136,84	102,2%
D1 012 820 6451 Cotisations URSSAF	18 000,00	14 810,84	82,3%
D1 012 820 6453 Cotisations aux caisses de retraite	4 000,00	2 393,04	59,8%
D1 012 820 6454 Cotisations aux ASSEDICS	1 500,00	2 391,06	159,4%
<b>TOTAL CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>77 000,00</b>	<b>74 487,68</b>	<b>96,7%</b>
D1 65 651 Redevances pour concessions, brevets...	830,00	822,00	99,0%
D1 65 65888 Autres	0,00	1,95	
<b>TOTAL CHAP. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>830,00</b>	<b>823,95</b>	<b>99,3%</b>
D2 042 020 6811 Dotations aux amortissements	59 636,00	59 636,00	100,0%
<b>TOTAL CHAP. 042 - Ordre de transfert entre sections</b>	<b>59 636,00</b>	<b>59 636,00</b>	<b>100,0%</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>166 266,00</b>	<b>153 638,99</b>	<b>92,4%</b>

RECETTES INVESTISSEMENT			
	BP 2019	Réalisé 2019	%
R2 001 020 001 Résultat d'investissement reporté	85 703,57	85 703,57	100,0%
<b>TOTAL CHAP. 001 - Résultat d'investissement reporté</b>	<b>85 703,57</b>	<b>85 703,57</b>	<b>100,0%</b>
R2 040 020 2802 Frais études, élaborat°, modificat° docs	57 957,28	57 957,28	100,0%
R2 040 020 28031 Amortissements Frais d'Etude	995,72	995,72	100,0%
R2 040 020 28051 Amts Concessions et droits assimilés	300,00	300,00	100,0%
R2 040 020 28183 Autres immo. corp. Mat bureau et informa	583,00	383,00	100,0%
<b>TOTAL CHAP. 040 - Ordre de transfert entre sections</b>	<b>59 636,00</b>	<b>59 536,00</b>	<b>100,0%</b>
R1 10 820 10222 FCTVA	2 690,58	2 591,00	100,0%
<b>TOTAL CHAP. 10 - DOTATIONS</b>	<b>2 690,58</b>	<b>2 591,00</b>	<b>100,0%</b>
R1 13 020 1313 Subvention d'équipement département	12 500,00	15 000,00	120,0%
<b>TOTAL CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 500,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>120,0%</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>160 530,15</b>	<b>163 030,57</b>	<b>101,6%</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT			
	BP 2019	Réalisé 2019	%
R2 002 020 002 Resultat fonctionnement reporte	17 522,52	17 522,52	100,0%
<b>TOTAL CHAP. 002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>17 522,52</b>	<b>17 522,52</b>	<b>100,0%</b>
R2 042 020 721 Mobilisations Incorporelles travaux en régie	11 260,58	11 260,58	100,0%
R2 042 020 777 Q-part des Subvent° d'invest trans au Rt	17 864,40	17 864,40	100,0%
<b>TOTAL CHAP. 042 - ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>29 124,98</b>	<b>29 124,98</b>	<b>100,0%</b>
R1 74 820 7478 Participations autres organismes	119 618,50	119 618,50	100,0%
<b>TOTAL CHAP. 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>119 618,50</b>	<b>119 618,50</b>	<b>100,0%</b>
R1 75 7588 Autres produits de gestion courante	0,00	0,09	
<b>TOTAL CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,09</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>166 266,00</b>	<b>166 266,09</b>	<b>100,0%</b>

### LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2020

L'année 2020 sera consacrée :

- A la finalisation de l'étude relative au Plan Climat Air Energie Territorial
    - Réalisation de la Stratégie du PCAET (janvier à mai 2020).  
La stratégie territoriale identifiera les priorités et les objectifs des collectivités, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction.
    - Réalisation du programme d'actions (juin à septembre 2020) qui définira les actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.
    - Réalisation de l'Évaluation Environnementale
    - Avis de l'Etat, MRAE et Région SUD PACA (2 mois)
    - Consultation du public (1 mois)
    - Approbation par le Conseil Syndical (fin 2020/début 2021)
  - A la mise en œuvre du SCOT opposable auprès des communes.
- Au niveau du budget 2020, il convient de programmer notamment :
- La 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche de l'étude PCAET,
  - La réalisation de supports de communication pour le PCAET
  - L'achat des modules informatiques de comptabilité et la formation aux outils induite

## PREVISIONS BUDGETAIRES 2020 :

### EN INVESTISSEMENT :

**Les dépenses** seront essentiellement constituées

- Des frais d'études du PCAET (50 000.00 €),
- De l'amortissement des subventions (37 365.60 €),  
L'augmentation du montant de l'amortissement est due :
  - au rattrapage de l'amortissement de subventions de l'étude Occupation du Sol (SIRS) non effectué depuis 2016, soit + 9000 €. (Subvention de la Région SUD PACA),
  - au rattrapage de l'amortissement de subvention de la 1<sup>ère</sup> tranche SCOT non effectué depuis 2016, soit + 6000 € (Subvention du CD84)
- Des excédents de fonctionnement capitalisés (52 103.01 €),

**Les recettes** seront essentiellement constituées

- Du résultat d'investissement reporté (81 327.31 €)
- De l'amortissement des immobilisations (52 241.24 €)
- Du FCTVA (7 100.00 €)

### EN FONCTIONNEMENT

**Les dépenses** seront composées principalement des dépenses courantes du syndicat mixte :

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » ressort à environ 20 000 € et comprend notamment l'assurance des locaux du syndicat mixte pour, les frais d'affranchissement, de télécommunication, les reproductions de documents, les déplacements, cotisations,...
- Le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » restera stable (77 000 €)
- Les dotations aux amortissements (52 241.24 €),
- La mise en réserve de la reprise de excédents d'investissement.

**Les recettes** seront composées principalement :

- De l'excédent de Fonctionnement (12 627.10 €),
- De l'amortissement des subventions (37 365.60 €),
- De l'excédent d'investissement transféré au compte de résultat (52 103.01 €)
- Des contributions des membres (114 829.00 €)

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Conseil syndical est invité à formuler ses observations

**Le Comité syndical,**

**Délibère, et**

**Par 21 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **PREND ACTE** de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020

Pour extrait conforme,

Cavaillon, le 29 janvier 2020

Gérard DAUB  
Président



Question n°1  
Conseil syndical SCOT du 28 janvier 2020